

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S 63**

Séance ordinaire du 27 octobre 2020

Nombre de membres titulaires : 23	Nombre de membres représentés : 2
Nombre de membres présents à la séance : 21	Nombre de votants : 17
Date de la convocation : 16 octobre 2020	

N° 1

**Renouvellement et installation du conseil d'administration
Définition de la composition du bureau du conseil d'administration
Election des membres du bureau du conseil d'administration**

L'AN DEUX MILLE VINGT, le 27 octobre à 14h30, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en visioconférence, sous la présidence de M. Jean-Yves GOUTTEBEL, président du conseil d'administration du SDIS 63.

PRÉSENTS :

Membres ayant voix délibérative

- M. BETENFELD, M. BOILON, Mme CHEVALDONNE, M. CUZIN, Mme DAFFIX-RAY, M. DAUPHIN, M. DA SILVA, M. DUMAS, Mme DURON, M. GRAND, Mme LAGARDE, Mme MALTRAIT, M. MEYNIER, M. MORVAN, M. PETEL, M. PERRET.

Membres ayant voix consultative

- Mme BONY, Mme BRIAT, Mme BRUSSAT, Mme GUILLOT.
- **Sapeurs-pompiers** : Contrôleur général RIVIERE, Capitaine BARILI, Docteur TAILLANDIER.
- **Sapeurs-pompiers élus** : Adjudant CHELOUCHE, Lieutenant COLLAY, Commandant CUBIZOLLES, Capitaine IZARD, Lieutenant RAQUIDEL, Adjudant VIDAL.
- **Fonctionnaires territoriaux** : M. TRICHARD, Mme MERCIER.

Membres de droit

- M. le Préfet du Puy-de-Dôme.

EXCUSÉS :

- **Titulaires** : M. CHAUVIN, M. DESFORGES, M. GUILLAUME, M. PASCIUTO, Mme PICARD, Mme PRUNIER, M. SOUCHAL, M. VALLEE.
- **Suppléants** : M. BALDY, M. BOYER, M. CONSTANTIN, M. COUPAT, Mme DALET, M. DANIEL, M. DUBOURG, Mme GAIDIER, M. GAY, Mme MANUBY, Mme MARCHIS, M. MONEYRON, M. PERRODIN, M. ROUGHEOL, M. SAUVADE, Mme SERIN, Mme TROQUET.
- **Sapeurs-pompiers élus** : Sergent-chef BERARD, Adjudant-chef BOURDIN.

Membres de droit

- M. MATHIEU : Payeur départemental.

Par délibération du 4 mars 2020, a été fixée la composition du conseil d'administration. Celle-ci compte 23 administrateurs titulaires et 23 suppléants.

La représentation des collèges est la suivante :

- 15 conseillers départementaux titulaires et 15 suppléants ;
- 5 représentants des communes titulaires et 5 suppléants ;
- 3 représentants des EPCI titulaires et 3 suppléants.

Au regard de l'ancienne composition du conseil d'administration, il est à noter que les fonctionnaires territoriaux ont désormais un représentant, cela en application des dispositions de la Loi n° 2019-286 du 8 avril 2019 relative à la représentation des personnels administratifs, techniques et spécialisés au sein des conseils d'administration des services départementaux d'incendie et de secours.

I - Renouvellement du conseil d'administration et installation

Représentation des élus

Pour le SDIS du Puy-de-Dôme, les représentants des communes et des EPCI ont été renouvelés cette année, suite aux élections municipales. Les résultats du vote ont été proclamés le 13 octobre dernier, un délai de recours de 10 jours s'est ensuite écoulé. Les élections sont maintenant définitives.

Représentation des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux

En application de l'article L.1424-24-5 du CGCT, assistent aux réunions du CA SDIS, avec voix consultative :

- Le directeur départemental des services d'incendie et de secours ;
- Le médecin-chef du service de santé et de secours médical des sapeurs-pompiers ;
- Un sapeur-pompier professionnel officier, un sapeur-pompier professionnel non officier, un sapeur-pompier volontaire officier, un sapeur-pompier volontaire non officier et un représentant des fonctionnaires territoriaux du service départemental d'incendie et de secours n'ayant pas la qualité de sapeur-pompier professionnel, en qualité de membre élu de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours prévue à l'article L. 1424-31 ;
- Le président de l'union départementale des sapeurs-pompiers.

Membres de droit et qualifié

- le préfet ou son représentant assiste de plein droit aux séances du conseil d'administration ;
- le comptable de l'établissement assiste aux séances du conseil d'administration.

Ainsi, en application du CGCT et suite au renouvellement intervenu, la composition du CA SDIS a évolué comme mentionné dans le tableau figurant en annexe.

II - La présidence du conseil d'administration

S'agissant de la présidence du CA SDIS, l'article L.1424-27 du CGCT dispose que « *Le conseil d'administration est présidé par le président du conseil départemental ou l'un des membres du conseil d'administration désigné par le président du conseil départemental après le renouvellement des représentants du département et celui des représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale. ...* »

Aussi, il convient de prendre position sur la présidence du conseil d'administration du SDIS 63.

III - Définition de la composition du bureau du Conseil d'administration du SDIS

L'article L. 1424-27 du CGCT stipule notamment que :

« Le bureau du conseil d'administration est composé du président, de trois vice-présidents et, le cas échéant, d'un membre supplémentaire. (...) »

Pour rappel, la composition du précédent bureau était la suivante : un président, trois vice-présidents et d'un membre supplémentaire.

L'article L 1424-27 du CGCT précité fixe également les modalités selon lesquelles doit s'opérer l'élection des membres du bureau, autre que le président :

" (...) Sa composition est fixée par le conseil d'administration lors de la première réunion suivant chaque renouvellement. Au cours de cette réunion, les membres du bureau autres que le président sont élus parmi les membres du conseil d'administration ayant voix délibérative à la majorité absolue de ces derniers. Un vice-président au moins est élu parmi les maires représentant les communes et les établissements publics de coopération intercommunale ou, si aucun maire ne siège au conseil d'administration, parmi les représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale. Si l'élection n'est pas acquise lors des deux premiers tours de scrutin, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative des suffrages exprimés. En cas de partage des voix, elle est acquise au bénéfice de l'âge. »

Il convient d'élire les trois vice-présidents et le cas échéant de prendre position sur la présence du membre supplémentaire.

Ce rapport a reçu un avis favorable du Bureau.

DELIBERATION

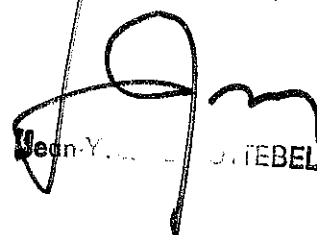
Après en avoir débattu, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- **de prendre acte, suite au renouvellement intervenu, de la nouvelle composition et de l'installation du conseil d'administration ;**
 - **de retenir la composition du bureau suivante :**
 - **le président du conseil départemental, président du conseil d'administration ;**
 - **trois vice-présidents ;**
 - **d'un membre supplémentaire au bureau du CA SDIS.**
 - **de procéder à l'élection des trois vice-présidents et du membre supplémentaire au Bureau du CA SDIS.**
-

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Clermont-Ferrand, le **04 NOV. 2020**

Le président du conseil
d'administration du SDIS,



Jean-Yves J. FEBEL

Accusé de réception en préfecture
063-286300017-20201106-20_05949-DE
Date de télétransmission : 06/11/2020
Date de réception préfecture : 06/11/2020

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Service Départemental d'Incendie et de Secours du Puy-de-Dôme

Titulaires

Suppléants

Représentants des communes et EPCI

1er collège : Maires

Mme DURON Annelise, Maire du Quartier	Mme BRUSSAT Elisabeth, Maire d'Orléat
M. GUILLAUME Gérard, Maire de Montmorin	Mme GAIDIER Michelle, Maire de Saint-Bonnet-Près-Orcival
M. SOUCHAL Boris, Maire d'Herment	M. ROUGHEOL Cédric, Maire de Puy-Saint-Gulmier
M. MEYNIER Cédric, Maire de Saint-Georges-ès-Allier	Mme GUILLOT Nathalie, Maire de Saint-Amant-Tallende
M. DA SILVA José, Maire de Manzat	M. PERRODIN Gérard, Maire du Crest

2ème collège : représentants des EPCI

Mme LAGARDE Maguy, Communauté d'Agglomération du Pays d'Issoire	M. CONSTANTIN François, SIVOM Haute-Dordogne
M. MORVAN Jean-Marc, Clermont-Auvergne Métropole	M. DUBOURG Sébastien, SIVOM Haute-Dordogne
M. VALLÉE Jean-Marie, Clermont-Auvergne Métropole	M. DAUPHIN François, Communauté de communes Ambert Livradois-Forez

Conseil départemental

M. GOUTTEBEL Jean-Yves, Président du Conseil départemental	M. COUPAT Jean-Luc, Conseiller départemental
M. BETENFELD Gérard, Conseiller départemental de Pont-du-Château	M. SAUVADE Bernard, Conseiller départemental de Brassac-les-Mines
M. BOILON Claude, Conseiller départemental d'Aigueperse	M. MONEYRON Florent, Conseiller départemental de Lezoux
Mme PICARD Anne-Marie, Conseillère départementale de Beaumont	M. BOYER Jean-Marc, Conseiller départemental d'Orcines
M. CHAUVIN Lionel, Conseiller départemental de Châtel-Guyon	Mme MALTRAIT Anne-Marie, Conseillère départementale de Châtel-Guyon
Mme CHEVALDONNE Annie, Conseillère départementale de Thiers	M. DANIEL Pierre, Conseiller départemental de Clermont-Ferrand-3
M. CUZIN Jean-Paul, Conseiller départemental de Beaumont	Mme BONY Martine, Conseillère départementale d'Orcines
Mme DAFFIX-RAY Pierrette, Conseillère départementale de Saint-Eloy-les-Mines	M. BALDY Damien, Conseiller départemental de Clermont-Ferrand-4
M. DESFORGES Antoine, Conseiller départemental de Vic-le-Comte	Mme SERIN Elise, Conseillère départementale de Clermont-Ferrand-5
M. DUMAS Laurent, Conseiller départemental de Saint-Eloy-les-Mines	Mme TROQUET Bernadette, Conseillère départementale des Martres-de-Veyre
M. GRAND Jacky, Conseiller départemental de Billom	Mme DALET Caroline, Conseillère départementale de Maringues
M. PASCUIOTO Bertrand, Conseiller départemental de Courmon-d'Auvergne	M. GAY Lionel, Conseiller départemental du Sancy
M. PERRET Jean-Philippe, Conseiller départemental de Riom	Mme MARCHIS Marie-Anne, Conseillère départementale de Chamalières
M. PETEL Gilles, Conseiller départemental des Martres-de-Veyre	Mme BRIAT Dominique, Conseillère départementale de Clermont-Ferrand-4
Mme PRUNIER Valérie, Conseiller départemental d'Ambert	Mme MANUBY Audrey, Conseillère départementale de Saint-Ours

Sapeurs-pompiers avec voix consultative

M. le Contrôleur Général Jean-Philippe RIVIERE, DDSIS
M. le Médecin-chef Thierry TAILLANDIER
M. le Capitaine Jean-François BARILI, président de l'union départementale des sapeurs-pompiers

Sapeurs-pompiers élus avec voix consultative

M. le Commandant CUBIZOLLES Stéphane	M. le Lieutenant RAQUIDEL Thomas
M. le Capitaine COLLAY Bruno	M. le Capitaine IZARD Bruno
M. l'Adjudant CHELOUCHE Sébastien	M. l'Adjudant BERARD Stéphane
Mme l'Adjudant-Chef BOURDIN Michèle Anne	M. l'Adjudant VIDAL Alexandre

Personnels administratifs, techniques et spécialisés

M. TRICHARD Arnaud	Mme MERCIER Laurence
--------------------	----------------------

Membre de droit

M. le Préfet ou son représentant

Membre qualifié

M. le Payeur départemental ou son représentant
--

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Service Départemental d'Incendie et de Secours du Puy-de-Dôme

Le Président du Conseil d'administration

M. Jean-Yves GOUTEBEL

1^{er} vice-président

M. Claude BOILON

2^{ème} vice-président

Mme Maguy LAGARDE

3^{ème} vice-président

M. Jean-Paul CUZIN

Membre supplémentaire

M. Laurent DUMAS

